

VILLE DE DUGNY
Seine-Saint-Denis

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2009

L'an deux mil neuf, le trente mars à 19 heures,

LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le vingt-trois mars, s'est assemblé à la salle Henri SALVADOR sous la présidence de monsieur André VEYSSIERE, maire.

PRÉSENTS : M. VEYSSIERE, maire, Mme MATYNIA, M. DUMAREIX, Mme BARDIN, M. ADAM, Mmes VILLENEUVE, BONAL, M. DESTERNES, Mme GRUSON, M. CATTIAUX, Mmes DHENNIN, SOBCZAK, M. CLAVEL, Mme PEREIRA, MM. DIAKITE, MEAULLE, PICHOT-MAUFROY, Mme GESELL, M. DELORME, Mme LEVE, M. KOUSSA, Mmes GHAZALI, OBLIN, MM. PRACHT, TOUMI, DELPLACE conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. ELLUL, adjoint au maire représenté par Mme BONAL, adjointe au maire,
Mme COLLET, conseillère municipale représentée par Mme GESELL, conseillère municipale,
Mme JENNER, conseillère municipale représentée par M. DUMAREIX, adjoint au maire.

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Bernard DESTERNES, adjoint au maire est élu secrétaire de séance à l'UNANIMITÉ.

BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE ET TAUX D'IMPOSITION : ANNEE 2009

Le conseil municipal fixe, à l'UNANIMITÉ, les taux d'imposition de l'exercice 2009 comme suit :
Taxe d'habitation : 15,40 %, Taxe du foncier bâti : 25,85 %, Taxe du foncier non bâti : 72,44 %, Taxe professionnelle : 21,06 %.

Il adopte par, 24 voix POUR, 5 voix CONTRE, le budget primitif de la commune d'un montant de 24 353 449,57 € qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 19 137 469,92 € pour la section de fonctionnement et à 5 215 979,65 € pour la section d'investissement.

BUDGET PRIMITIF D'ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2009

Le conseil municipal adopte, à l'UNANIMITÉ, le budget primitif de l'assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 850 051,53 € dont 475 636,16 € pour la section d'exploitation et 374 415,37 € pour la section d'investissement.

**PROGRAMMATION 2009 DE LA POLITIQUE DE LA VILLE : DISPOSITIFS CUCS
(CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE) ET CLAS (CONTRAT LOCAL
D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE)**

Le conseil municipal approuve par, 28 voix POUR, 1 ABSTENTION, les projets présentés à l'État dans le cadre de la programmation CUCS 2009 des actions « Politique de la Ville ».

TAUX UNITAIRE DES VACATIONS FUNÉRAIRES DE LA VILLE DE DUGNY

L'assemblée municipale fixe, à l'UNANIMITÉ, à 20 € le taux unitaire des vacations funéraires de la ville de Dugny.

FIXATION DU MONTANT DE L'INDEMNITÉ REPRÉSENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS POUR L'ANNÉE 2008

Le conseil municipal fixe, à l'UNANIMITÉ, le montant de l'indemnité représentative de logement (I.R.L) due aux instituteurs pour l'année 2008.

MARCHÉ DE FOURNITURE DE PRESTATIONS DE SERVICE D'ASSURANCES POUR LES BESOINS DE LA VILLE DE DUGNY

Le conseil municipal autorise, à l'UNANIMITÉ, monsieur le maire, ou son représentant, à organiser une procédure de consultation par appel d'offres ouvert pour la fourniture de prestations de service d'assurances pour les besoins de la ville.

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Le conseil municipal approuve par, 24 voix POUR, 5 ABSTENTIONS, la modification du règlement intérieur de la restauration scolaire, suite à l'adhésion de la ville à la Communauté de Communes de l'Aéroport du Bourget.

MARCHE DE DUGNY : SUPPRESSION DU DIMANCHE

L'assemblée municipale admet par, 25 voix POUR, 4 voix CONTRE, la nécessité de la suppression du marché du dimanche à compter du 1^{er} mai 2009, pour des raisons d'intérêt économique.

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ EN ILE-DE-FRANCE (SIGEIF) :
ADHÉSION DES COMMUNES DU CHESNAY (YVELINES)
ET DE VAUJOURS (SEINE-SAINT-DENIS)**

Un avis favorable est émis, à l'UNANIMITÉ, pour l'adhésion des communes du CHESNAY (Yvelines) et de VAUJOURS (Seine-Saint-Denis) au Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF).

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PÉRIPHÉRIE DE PARIS POUR L'ÉLECTRICITÉ ET LES RÉSEAUX DE COMMUNICATION (SIPPEREC) :
MODIFICATION DES STATUTS ET ADHÉSION DES COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION DU VAL-DE-FRANCE ET DE EUROP'ESSONNE**

Le conseil municipal approuve, à l'UNANIMITÉ, la modification des statuts du SIPPAREC et l'adhésion des communautés d'agglomération du « Val-de-France » et de « Europ'Essonne ».

<p style="text-align: center;">SIPPAREC : PROPOSITION DE MOTION CONTRE EDF/ERDF EN MATIÈRE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC</p>
--

Le conseil municipal approuve par, 28 voix POUR, 1 voix CONTRE, la proposition de motion du SIPPAREC contre E.D.F / E.R.D.F en matière d'éclairage public.

La séance est levée à 22 h 00.

Fait à DUGNY, le 31 mars 2009.

Le maire,

André VEYSSIERE